

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 18 Absents : 1 Votants : 21 (dont 3 pouvoirs)
---------------------------------------	---

**PRESENTS :**

M. AUBRUN Thomas ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GENTY Frédérique (suppléante) ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. PILLOT Jean ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. CHARBONNEAU Claude ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. METREAU Jacques ; M. MOTARD Jérôme ; Mme NOLOT Monique ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. THOMAS Patrice ; M. WOJTCZAK Richard.

M. BARREAU Dominique a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;

M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;

M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;

M. NOIRAUD Bernard est remplacé par Mme GENTY Frédérique ;

M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. JEUDI Daniel ;

M. WANLIN Jean-Michel a donné pouvoir à Mme RICHARD Françoise.

**ABSENTS :**

M. AIGUILLON Mickaël.

**Secrétaire de séance :** M. JEUDI Daniel

**MARCHES - TRAVAUX**  
**ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE « PRELEVEMENTS ET ANALYSES DES EAUX BRUTES ET DES EAUX POTABLES DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2026-2029 » : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que, par délibération en date du 17 décembre 2021, QUALYSE a été retenu comme attributaire du marché relatif aux prélèvements et analyses des eaux brutes et des eaux potables destinées à la consommation humaine.

Ce marché, d'une durée de quatre ans, arrive prochainement à échéance. Il convient donc d'engager une nouvelle procédure de consultation afin d'assurer la continuité des analyses d'autosurveillance tant sur la ressource dans le cadre du programme Re-Resources ou de la surveillance des captages que sur nos ouvrages ou notre réseau.

La consultation sera lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 du Code de la commande publique comprenant 3 lots :

- Lot n°1 : prélèvements et analyses liés à l'autosurveillance du Syndicat d'Eau du Val du Thouet ;
- Lot n°2 : prélèvements et analyses liés au programme Re-Resources sur l'UDI du Pays Thouarsais ;
- Lot n°3 : analyses liées au programme Re-Resources des Sources de Seneuil.

Compte tenu des besoins occasionnels et/ou périodiques des analyses, il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande, reconductible, d'une durée totale de 4 ans à compter de sa notification, soit 1 an renouvelable trois fois, selon les modalités prévues à l'article R2112-4 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2162-4 du même code, ce marché sera encadré par :

- Lot 1 : minimum annuel : 10 000 € HT ; maximum annuel : 34 000€ HT
- Lot 2 : minimum annuel : 2 000 € HT ; maximum annuel : 9 000 € HT
- Lot 3 : minimum annuel : 3 000 € HT ; maximum annuel : 12 000 € HT

Le dossier de consultation est prêt.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- ✓ d'autoriser le lancement de la consultation pour ce nouveau marché,
- ✓ de donner pouvoir au Président pour signer l'ensemble des pièces afférentes à cette procédure.

- Vu l'exposé du Président,
- Vu le code de la commande publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE M. le Président à lancer une consultation dans les conditions définies ci-dessus.
- ✓ DONNE au Président pour signer l'ensemble des pièces afférentes à cette procédure

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRE

